



**Jean-Claude JUNCKER**  
Président de la Commission européenne

Rue de la Loi, 200  
B-1049 Bruxelles  
Tél. +32 2 295 50 33  
jean-claude.juncker@ec.europa.eu

Bruxelles, le **25 JAN. 2018**  
Ares (2017) 4973478

Mesdames et Messieurs les Députés européens, *Cher collègue,*

Je tiens à vous remercier de votre lettre du 10 octobre 2017 relatif à mon déplacement en Guyane à l'occasion de la XXIIème conférence des Présidents des régions ultrapériphériques (RUP). Ce contact direct sur place m'a permis de mieux comprendre les contraintes permanentes auxquelles sont confrontées ces régions.

La Commission a pleinement conscience des difficultés et désavantages dont souffrent les régions ultrapériphériques et de leurs besoins spécifiques pour les surmonter. Nous avons donc examiné avec attention le Mémoire préparé par les régions ultrapériphériques, les contributions des Etats membres et les résolutions adoptées par le Parlement européen, afin d'y apporter des réponses concrètes dans la "Communication de la Commission sur un partenariat stratégique renforcé et renouvelé avec les régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE" adoptée par décision du Collège le 24 octobre 2017.

./..

M. Juan Fernando LOPEZ AGUILAR  
M. Louis-Joseph MANSCOUR  
M. Gabriel MATO  
Mme Claudia MONTEIRO DE AGUIAR  
M. Younous OMARJEE  
M. Maurice PONGA  
Mme Sofia RIBEIRO  
Mme Liliana RODRIGUES  
M. Ricardo SERRÃO SANTOS  
Membres du Parlement européen  
Rue Wiertz 60  
1047 BRUXELLES

E-mail : [maurice.ponga@europarl.europa.eu](mailto:maurice.ponga@europarl.europa.eu)

*Ces mesures concrètes seront mises en œuvre conjointement par l'UE, les régions et leur Etat membre respectif.*

*S'agissant des questions relatives à la pêche sur lesquelles vous m'avez interpellé, la Commission propose une série d'actions clefs :*

- la création d'un espace de dialogue et d'échange d'expériences sur la pêche et les affaires maritimes pour les RUP, les États membres et les différentes parties prenantes des secteurs concernés;*
- la possibilité d'octroi d'aides d'État en faveur de la construction de nouveaux navires dans les régions ultrapériphériques, en modifiant les lignes directrices relatives aux aides d'État dans le secteur de la pêche, sur la base d'une évaluation des besoins justifiés et sous réserve de conditions garantissant une pêche durable;*
- une évaluation du règlement de minimis spécifique, dans le secteur de la pêche, qui s'applique aussi aux régions ultrapériphériques, est prévue en 2018;*
- en ce qui concerne la capacité de la flotte, l'évaluation d'ici la fin de 2018 du mécanisme actuel «d'entrée et de sortie», à la lumière de l'évolution du rapport entre capacités de la flotte et possibilités de pêche dans ces régions, et, le cas échéant, les modifications à apporter au mécanisme;*
- enfin, la Commission examinera des mesures spécifiques (y compris un régime de compensation) pour les régions ultrapériphériques dans le cadre de nouveaux programmes de l'UE, en vue de soutenir le développement durable de la pêche et d'autres secteurs de l'économie bleue.*

*La Commission mettra également la question de la pêche illicite à l'ordre du jour de la coopération bilatérale et régionale concernée et l'abordera dans les discussions relatives à des accords économiques avec les pays tiers.*

*Il est important que l'ensemble des mesures proposées dans la Communication s'appuie sur un partenariat fort et vous pouvez compter sur la mobilisation de mes services à cet égard.*

*Dans cette perspective, je vous remercie de votre engagement. Je sais que le Parlement européen sera aux côtés de la Commission pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie en faveur des régions ultrapériphériques.*

*Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Députés européens, l'expression de ma considération très distinguée.*

